



# Lettre d'information des sites Natura 2000

## « Causse du Larzac »

Lettre n°2, juin 2009

### Editorial

*Cela fait maintenant presque 3 ans que le document d'objectifs, qui correspond au plan de gestion des sites Natura 2000 SIC et ZPS « Causse du Larzac », est mis en oeuvre.*

*Que s'est-il passé de 2007 à juin 2009 ?*

*Cette lettre d'information a pour objet d'informer toutes les personnes concernées par ces deux sites sur les actions mises en oeuvre et sur les décisions prises par le Comité de pilotage.*

*Nous espérons que vous trouverez à travers ces pages de quoi répondre à votre curiosité ou à vos questions.*



### Qu'est-ce qu'un document d'objectifs ou DOCOB ?

Le DOCOB est un document de référence élaboré pour chaque site Natura 2000.

Il rapporte l'état de conservation des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000, établit leur localisation ou leur répartition sur le site.

Il constitue également le plan de gestion du site Natura 2000 : propositions de mesures de gestion contractuelle, de mesures de prévention et rappel des réglementations en place concourant aux objectifs de conservation.

Le DOCOB n'a pas de valeur réglementaire : c'est un document d'orientation, de référence, d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site. Il contribue également à la mise en cohérence des actions publiques.

Les sites Natura 2000 concernés par cette lettre d'information sont :

- le Site d'Importance Communautaire (SIC), future Zone Spéciale de Conservation, FR 9101385 « Causse du Larzac » désigné au titre de la Directive « Habitats »
- la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR 9112032 « Causse du Larzac » désignée au titre de la Directive « Oiseaux ».



## Un exemple d'habitat naturel d'intérêt communautaire

### Gazons méditerranéens amphibies (à taille réduite ou de grande taille)\*

#### Gazons méditerranéens de taille réduite

L'habitat concerne des pelouses de plantes annuelles éphémères qui apparaissent dans des zones temporairement inondées en phase de ressuyage. Sur le Causse du Larzac, l'habitat n'est connu qu'au Lac des Rives qui ne se met en eau que de façon irrégulière.

L'intérêt patrimonial de ce type de zone temporairement humide est de tout premier ordre car on y trouve à la fois des cortèges floristiques et faunistiques très rares et localisés qui méritent un effort de conservation tout particulier. C'est la raison pour laquelle cet habitat naturel est d'intérêt prioritaire\* au titre de la Directive « Habitats ».

#### Grands gazons méditerranéens amphibies

Cet habitat regroupe les mares temporaires méditerranéennes sur substrat carbonaté. Il est endémique de la zone méditerranéenne occidentale (France, Péninsule ibérique). On peut le trouver dans des bas-fonds de prairies, mais on l'observe le plus souvent en forme de ceinture autour de mares temporaires.

Le cortège bien développé de l'habitat comprend plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale. Pour cela, et en raison de sa répartition géographique restreinte, il a été classé prioritaire\* au titre de la Directive « Habitats ».

## Les mesures de gestion

Les acteurs locaux ont la possibilité de mettre en oeuvre les différentes actions inscrites dans le document d'objectifs (DOCOB).

La signature de contrats de gestion dits **Contrats Natura 2000** ainsi que de la **Charte Natura 2000** des sites leur est proposée sur la base du volontariat.

### Les contrats Natura 2000

Ils permettent de mettre en oeuvre des **actions de gestion**.

Ces dernières entraînant des coûts de réalisation, des aides de l'Europe et de l'Etat sont mobilisées pour financer ces contrats ayant une durée de 5 ans. De plus, le signataire peut bénéficier d'exonérations fiscales.

Un dispositif technique (diagnostics) est prévu dans le document d'objectifs pour aider les futurs signataires à choisir parmi les mesures disponibles celles qu'ils souhaitent contractualiser.

Les contrats se déclinent en :

- Contrats Natura 2000 agricoles composés de Mesures Agri-Environnementales
- Contrats Natura 2000 forestiers
- Contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers.

### **De 2007 à juin 2009 :**

- **23 exploitations agricoles ont contractualisé des Contrats Natura 2000 agricoles**
- **1 propriétaire forestier a entamé une réflexion à travers le dispositif technique.**



## Rappel des enjeux du document d'objectifs des sites Natura 2000 « Causse du Larzac »

Les inventaires réalisés en 2005 ont mis en évidence la présence de :

- 16 habitats naturels,
- 6 espèces d'insectes,
- 9 espèces de chauves-souris,
- 17 espèces d'oiseaux,

tous d'intérêt communautaire car rares ou en voie de disparition à l'échelle européenne.

Après une analyse de leurs conditions de vie, nous avons constaté que la majorité de ces habitats et espèces est liée aux milieux ouverts issus des activités humaines, en particulier, du pastoralisme pratiqué depuis des millénaires sur ce territoire.

***La conservation de ces habitats et espèces nécessite donc de continuer à pâturer ces espaces pour maintenir des milieux ouverts en complémentarité de milieux plus fermés.***



### La Charte Natura 2000

Le signataire de la charte s'engage à respecter des **bonnes pratiques**.

Ces dernières n'entraînant pas de surcoût de gestion, la charte donne accès à certains avantages fiscaux et aides publiques.

**La charte a été validée en avril 2009.**

## Informer et communiquer

4 réunions ont été organisées entre 2007 et juin 2009 :

1 avec les exploitants agricoles, 2 avec les propriétaires forestiers et 1 avec les acteurs locaux du milieu de la chasse.

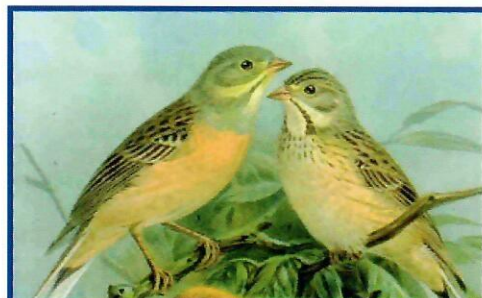
Une plaquette d'information générale a été éditée ainsi que cette lettre d'information.



## Les mesures de prévention

Les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements, susceptibles d'affecter de façon notable un site Natura 2000, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000.

Le porteur du programme ou du projet s'adresse alors à la structure animatrice du site concerné qui lui adresse en retour toutes les informations scientifiques contenues dans le document d'objectifs (DOCOB). Cela a été notamment le cas concernant le Plan local d'Urbanisme (PLU) du Caylar et le projet de station d'épuration aux Rives.



### Un exemple d'espèce d'intérêt communautaire

#### Le Bruant ortolan

C'est un passereau relativement coloré : la tête et le cou du mâle sont gris soulignés par une moustache jaunâtre contrastant avec la poitrine roussâtre. Les deux sexes sont assez semblables bien que la femelle ait des colorations plus ternes.

Ce bruant est un visiteur d'été car il n'est présent que de mai à septembre sur les causses. Il apprécie les climats aux étés chauds et secs et fréquente les lieux dégagés à végétation rase où il recherche des chenilles et autres insectes pour les jeunes, puis des graines de graminées à l'époque de la migration. La présence de perchoirs qu'il utilise comme postes de chant (arbustes, rochers, murets de pierres, fils téléphoniques...) est nécessaire. Sur les causses, il fréquente les pelouses dégradées ouvertes ou les landes à Buis ouvertes.

L'espèce semble assez bien représentée sur le site puisqu'en 1996, 48 mâles chanteurs ont été contactés. Toutefois, au vu de l'évolution du milieu vers la fermeture, il est probable que cette espèce de milieux très ouverts ait été beaucoup plus commune au début du XXème siècle et que la tendance actuelle lui est défavorable. **Une étude est programmée en 2009 afin d'évaluer les populations présentes sur le site.** En effet, cette espèce est vulnérable car elle est en large déclin à l'échelle de l'Europe et régresse en France. L'abondance et la distribution continue de l'espèce depuis la Lozère jusqu'aux Pyrénées-Orientales font probablement de cette région son bastion principal en France. Les Causses Méridionaux sont, avec ses grands ensembles de pelouses, essentiels à la préservation de cette espèce dans la région.



## Améliorer les connaissances

Des études complémentaires, réalisées en 2008 ou en cours en 2009, portent sur les habitats naturels et les espèces suivantes :

- Engoulevent d'Europe (photo ci-dessus)
- Pelouses à Brome
- Bruant ortolan.

### Rappel des objectifs du document d'objectifs des sites Natura 2000 « Cause du Larzac »

**Maintenir (ou tendre à maintenir) dans un bon état de conservation les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents sur les deux sites.**

**Assurer le développement économique des activités agricoles en conformité avec les objectifs de maintien de la biodiversité.**

65 exploitations agricoles inventoriées en 2005 valorisent près de 79 % de ces espaces.

L'objectif est de conserver au minimum cette surface.

**Maintenir les milieux ouverts.**

Plus de 2 600 ha de pelouses (zone herbacée comportant très peu de broussailles) ont été inventoriés en 1999.

L'objectif est de conserver au minimum cette surface.

**Intégrer la problématique des espèces forestières dans la gestion de ces espaces** puisque certains habitats et espèces dépendent des milieux forestiers.

## 1999 - 2009 les grandes étapes

**1999 et 2002** : Proposition du site (pSIC) de la future ZSC par l'Etat à l'inscription au Réseau Natura 2000.

**2003** : Désignation par l'Etat du CPIE des Causses Méridionaux comme opérateur local de l'élaboration du DOCOB.

### 2004 - 2006

Elaboration concertée du DOCOB : 9 partenaires techniques, 3 réunions du COPIL et 3 groupes de travail.  
*29 mai 2006 : Validation du DOCOB par le Comité de pilotage.*

### Fin 2006 / début 2007

Consultations sur la modification du périmètre du site de la future ZSC et sur la création du site de la ZPS.

### 2008

Arrêté de désignation du site Natura 2000 en ZPS.

### 2007 - 2009 :

#### Mise en œuvre du DOCOB

*Le Comité de pilotage s'est déjà réuni 3 fois.*

#### COPIL du 7 décembre 2007

Mise à jour du DOCOB : validation de la liste des Mesures Agri-Environnementales (MAE) contractualisables dans le cadre de contrats Natura 2000 agricoles.

#### COPIL du 11 décembre 2008

#### COPIL du 2 avril 2009

Complément du DOCOB par la Charte Natura 2000.

## Quels sont les acteurs de la mise en œuvre de Natura 2000 sur les sites du Causse du Larzac ?

### Le Comité de pilotage ou COPIL

Il comprend les collectivités territoriales concernées et leurs groupements (communes, communauté de communes, SIVOM...), les usagers des terrains et espaces inclus dans les deux sites Natura 2000 (représentants d'agriculteurs, d'associations, de chasseurs, de propriétaires...) ainsi que les services et les établissements de l'Etat.

Le comité de pilotage participe :

- au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB,
- à sa révision.

### La structure animatrice

Le rôle de la structure animatrice est l'animation générale, la mise en œuvre et le suivi du document d'objectifs (DOCOB).

Ses missions sont les suivantes :

- mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB,
- mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation du DOCOB,
- suivi administratif et financier de la mise en œuvre du DOCOB,
- mise à jour du DOCOB,
- veille environnementale.

*Dans un souci de cohérence et de continuité, les élus locaux ont sollicité le CPIE des Causses Méridionaux pour être la structure animatrice de l'animation et du suivi de la mise en œuvre du DOCOB. En effet, cette association travaille déjà sur les sites Natura 2000 des causses et gorges avoisinants.*



CAUSSES MERIDIONAUX

Le CPIE des Causses Méridionaux est une association composée d'acteurs locaux (élus, socioprofessionnels agricoles et forestiers mais aussi associations de protection de la nature, de chasseurs et d'éducation à l'environnement).

*Lettre rédigée et mise en page par le CPIE des Causses Méridionaux*

*Credits photos : CPIE des Causses Méridionaux, B.Gliwa (photo de l'Engoulevent d'Europe)*

*Imprimerie : digital offset 05 61 44 14 95*

**Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Valérie BOUSQUEL au CPIE des Causses Méridionaux, structure animatrice des sites Natura 2000.**

34 route de St Pierre, 34520 LE CAYLAR, Tel/Fax : 04 67 44 75 79

Email : [cpie.causses@gmail.com](mailto:cpie.causses@gmail.com) - Site Internet : [www.cpie-causses.org](http://www.cpie-causses.org)

